



Université Lille Nord de France

Pôle de Recherche
et d'Enseignement Supérieur

Etude de préfiguration de la SATT Nord de France Valo

Présentation

1. Rappels

2. Contexte et enjeux

3. Périmètre des activités transférables

4. Organisation et gouvernance – premières réflexions

5. Engagement des établissements

Rappels

- **Pourquoi une Société d'Accélération du Transfert de Technologie ?**
 - Mettre fin au morcellement des structures, atteindre une taille critique et accélérer la professionnalisation des compétences
 - Proposer des services aux laboratoires, établissements, organismes de recherche du territoire national.
 - Stimuler les dépôts de brevets, faciliter les opportunités de valorisation du portefeuille de propriété industrielle (contrats de recherche public-privé).
 - Renforcer la création d'entreprise par le soutien à la maturation.
- **Actionnariat :**
 - Etat (**33%** du capital social et des droits de vote via la CDC) et actionnaires locaux (**67%**) .
 - **Capital des SATT non ouvert à d'autres capitaux que ceux des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche**, de leurs structures porteuses et de l'Etat
- **Statut :**
 - Société par actions simplifiées (SAS) dont le président exercera les fonctions de direction.

Rappels : L'appel à projets de l'ANR

- **Objectif :**

- Sélection d'un **nombre très limité de projets** de SATT (autour de 10) **qui regrouperont l'ensemble des équipes de valorisation de sites universitaires**

- **Dotation :**

- Fond de 900M€ alloués à la création des SATT

- **Calendrier :**

- Clôture de l'appel à projet : le 15/12/2010 => sélection de 6 projets.
- Lancement d'un second appel à projet en 2011 => sélection complémentaire de projets pour parvenir à un total d'une dizaine de SATT.

1. Rappels

2. Contexte et enjeux

3. Structuration

4. Périmètre des activités transférables

5. Engagement des établissements

- **Le PRES a exprimé la volonté de structurer sa fonction valorisation afin de répondre aux enjeux suivants :**
 - 1. Les structures de valorisation au sein des membres du PRES sont aujourd'hui multiples. Tous les membres fondateurs (et quasiment tous les membres associés) du PRES ont développé une fonction ou un service valorisation.
 - ➔ *L'objectif affiché est d'associer le maximum de structures de valorisation des membres fondateurs et associés du PRES.*
 - 2. Les instances de gouvernance du PRES ont validé un schéma de principe de structuration de la fonction valorisation : **il a été décidé de regrouper les structures de valorisation au sein du PRES afin de disposer d'une société de valorisation de site, Lille Nord de France Valo.**
 - ➔ *« Le PRES a déposé une lettre d'intention pour figurer dans le dispositif des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) qui devraient être créées prochainement. » (Conseil d'Administration du PRES du 14.12.2009).*
 - 3. **Les objectifs de la société seront, dans le cadre d'une mutualisation des compétences, d'exploiter et valoriser la recherche et l'innovation sur un territoire interrégional, favoriser les transferts de technologie et de connaissances** pour éviter la situation actuelle d'une déperdition d'énergie et de budget.
- **L'enjeu est donc de construire un dispositif de valorisation compétitif et donc de capter par là même des sources de financement très importantes.**

Contexte et enjeux - évolution

Un dispositif inscrit dans une logique d'extension

- **Le PRES Université Lille Nord de France a également validé le principe d'une association avec l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV, Amiens) et l'Université Reims Champagne Ardennes (URCA, Reims).**



1. Rappels

2. Contexte et enjeux

3. Structuration

4. Périmètre des activités transférables

5. Choix des établissements

- **Le schéma en cours de constitution de la SATT reposera sur différents blocs de compétences :**
 - Un premier bloc **transversal intégrant** les compétences juridiques, économiques, fiscales, et stratégiques liées notamment à la propriété intellectuelle (gestion et exploitation du portefeuille de brevets)

 - Un deuxième bloc **financier** (le cœur de la SAS), en charge de la stratégie financière et d'investissements ainsi que de la politique de recrutement

 - Un troisième bloc assurant **le management de projets et le suivi** :
 - ✓ de certains **contrats industriels**, (contrats collaboratifs et contrats de prestations de service)
 - ✓ de **contrats européens et internationaux**
 - ✓ de **contrats nationaux** (ANR notamment)

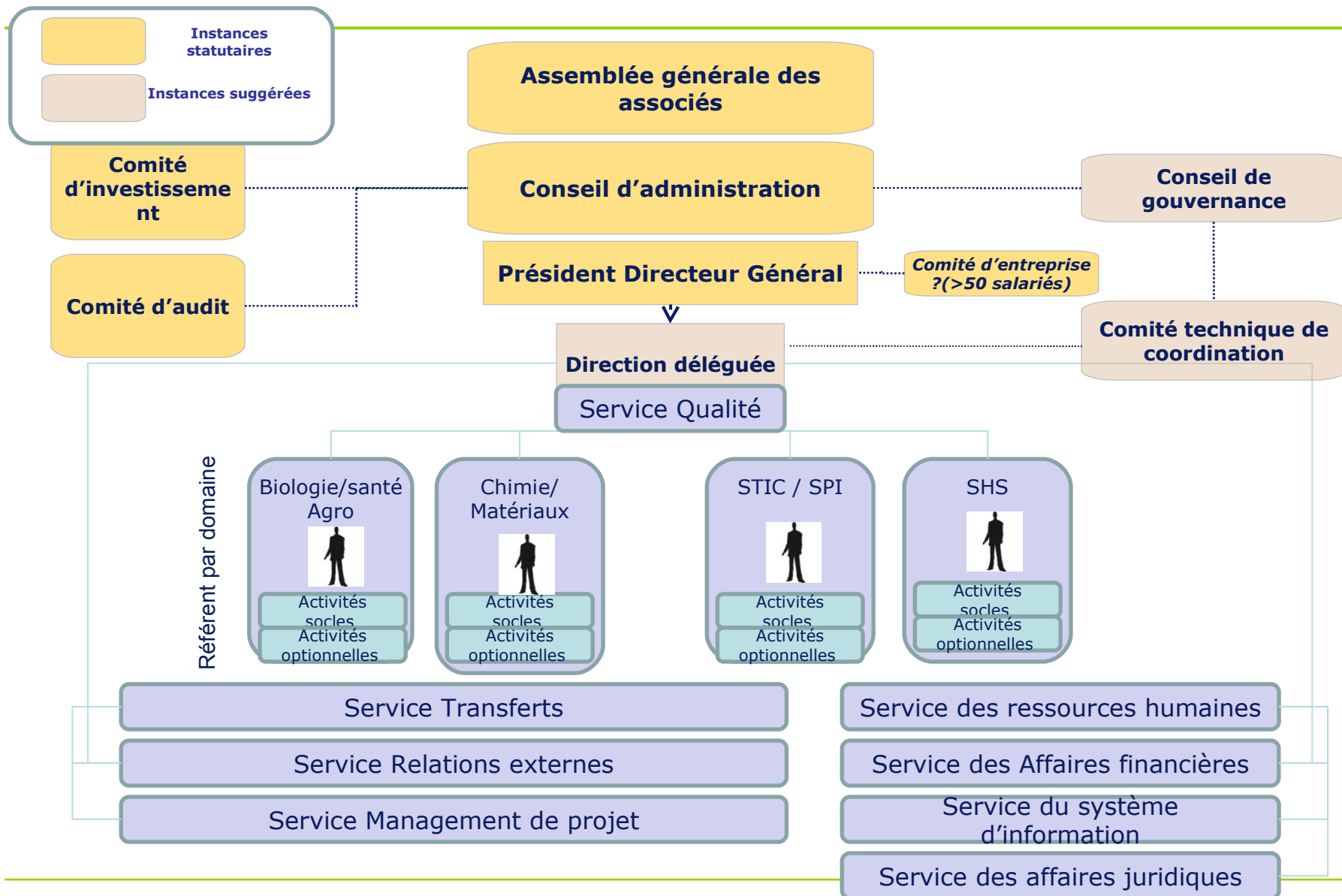
 - Un bloc organisé autour de fonctions amont et aval de la valorisation en charge de **l'ingénierie d'affaires** : études de marché, benchmarking économique, prospection industrielle pour le transfert

- **Un structure d'interface disciplinaire** organisée autour :
 - ✓ de **7 champs thématiques** (Biologie-Santé, STIC, Physico-chimie des matériaux, Transports , SHS, Environnement et Agro-ressources) construits sur le modèle de Biovalo regroupés en **4 domaines clés** (Biologie-Santé, STIC, Physico-chimie des matériaux, SHS)
 - ✓ et **de comités de suivi** assurant le fonctionnement de chaque département et coordonnant les actions de valorisation en respectant les règles de confidentialité et de déontologie.
 - ✓ Ils comprennent :
 - Les chargés de valorisation désignés par les établissements impliqués et les structures de valorisations associées.
 - Les Personnes Relais Valorisation (PRV) de la plateforme régionale de valorisation
 - Toute personne dont les compétences peuvent être requises sur dossier spécifique.
 - des chargés d'affaires issus des opérateurs spécialisés intervenant dans certaines phases des processus de valorisation : Eurasanté, CIEL, NFID, INPI, OSEO, Conseil Régional...



Structuration Nord de France Valo

Proposition d'organisation par domaines clés



Structuration *Nord de France Valo*

- **Activités prises en charge :**

- Sensibilisation
- Détection
- Maturation
- Protection PI
- Contractualisation – Management de projets
- Transfert & Incubation
- Ingénierie d'affaires

- **Actionnaires actuels pressentis : PRES Université Lille Nord de France, URCA, UPJV**

- **Extension possible : la démarche a été entamée dans le cadre de diverses réunions:**

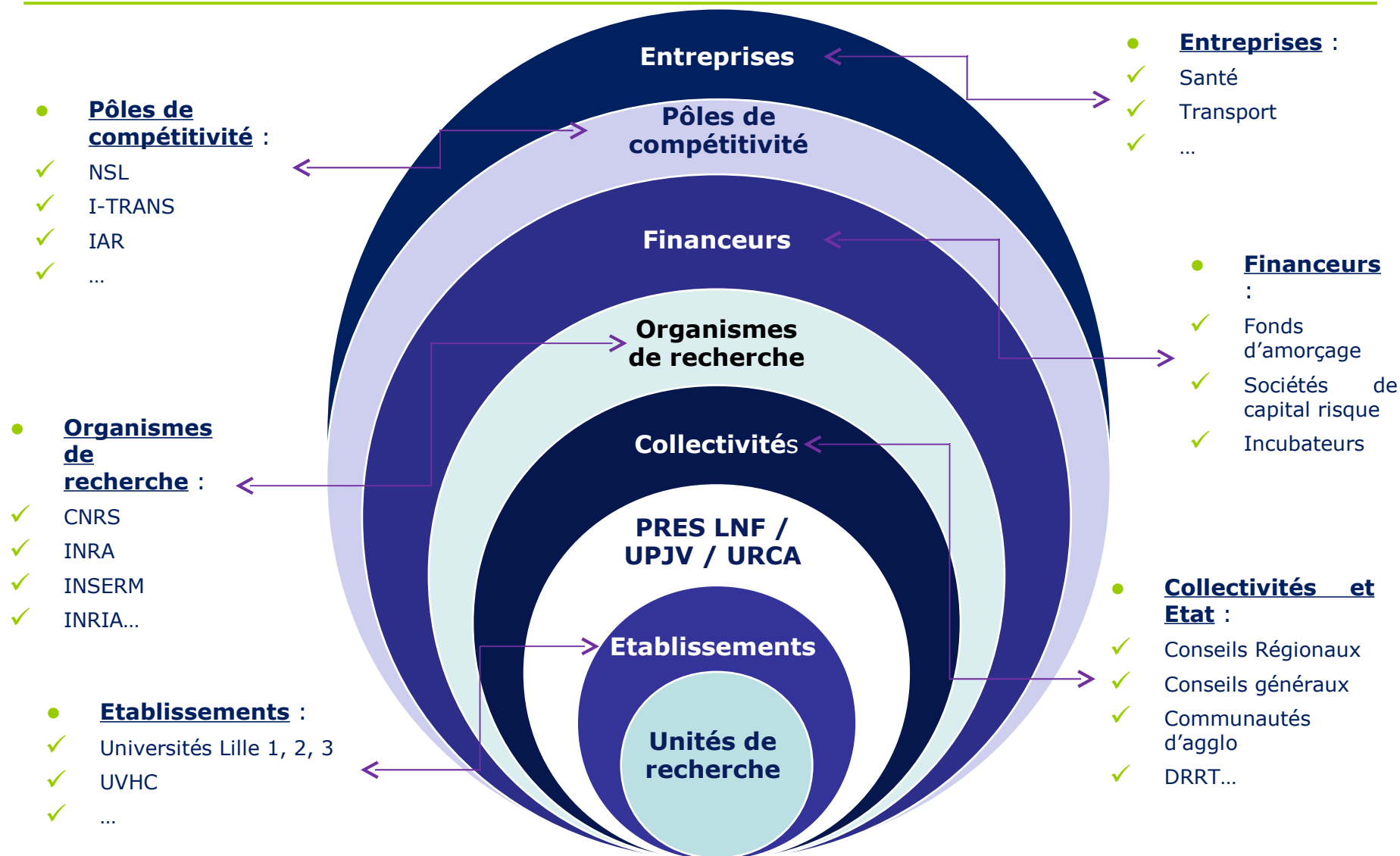
- Présentation et discussion du projet devant INSERM-TRANSFERT et son staff de direction
- Rencontre entre Alain Gallochat et le correspondant SATT du CNRS
- Rencontre entre le porteur du projet et l'ENSAM, l'ENMD, l'ECL en présence du Directeur Général d'ARMINES
- Echanges au cours d'une visioconférence avec le responsable valorisation de l'INRIA et en présence du Directeur du site INRIA Lille Nord Europe
- Echanges avec le Délégué régional du CNRS et la responsable des relations institutionnelles d'INSERM Transfert



Structuration Nord de France Valo

Rappel des exigences de l'ANR en matière d'organisation de la SATT

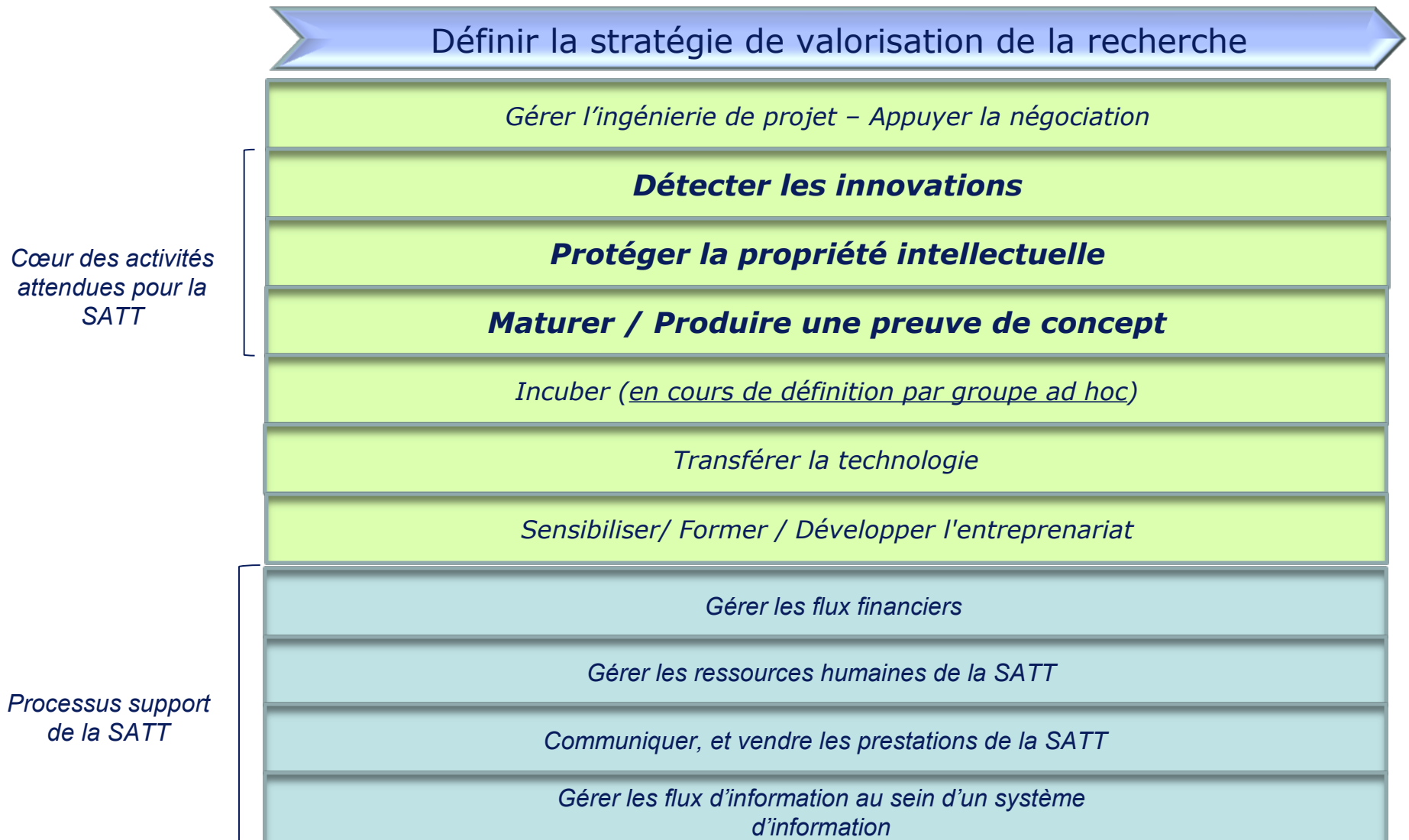
Champs de partenaires éligibles et liens fonctionnels avec les activités de la SATT



- **Compte-tenu des domaines de recherche sur lesquels la future SATT appuiera son activité, le PRES et ses partenaires visent également à déployer une logique d'articulation forte avec les pôles de compétitivité de l'espace interrégional concerné, parmi lesquels notamment :**
 - I-TRANS (Transport),
 - NSL – Nutrition Santé Longévité (Biologie / santé),
 - PICOM (TIC et Distribution du futur),
 - MAUD, UP-TEX, (Chimie Matériaux),
 - IAR (Agro-ressources),
 - TEAM² (Energies),
 - AQUIMER (Halieutique).
- **Cette articulation permettra à la SATT, en tant que guichet territorial unique pour les chercheurs et les entreprises, de devenir un interlocuteur privilégié des pôles de compétitivité en matière d'identification de projets innovants et de partenariats collaboratifs.**
- **Elle intégrera la fonction incubation (hors hébergement), des chargés d'affaires (valorisation, R&D, business) issus de dispositifs locaux spécifiques,**

-
- 1. Rappels**
 - 2. Contexte et enjeux**
 - 3. Structuration**
 - 4. Périmètre des activités transférables**
 - 5. Choix des établissements**

Périmètre des activités à intégrer dans la SATT – Proposition de chaîne de la valeur



Périmètre des activités à intégrer dans la SATT

- **Activités optionnelles :**

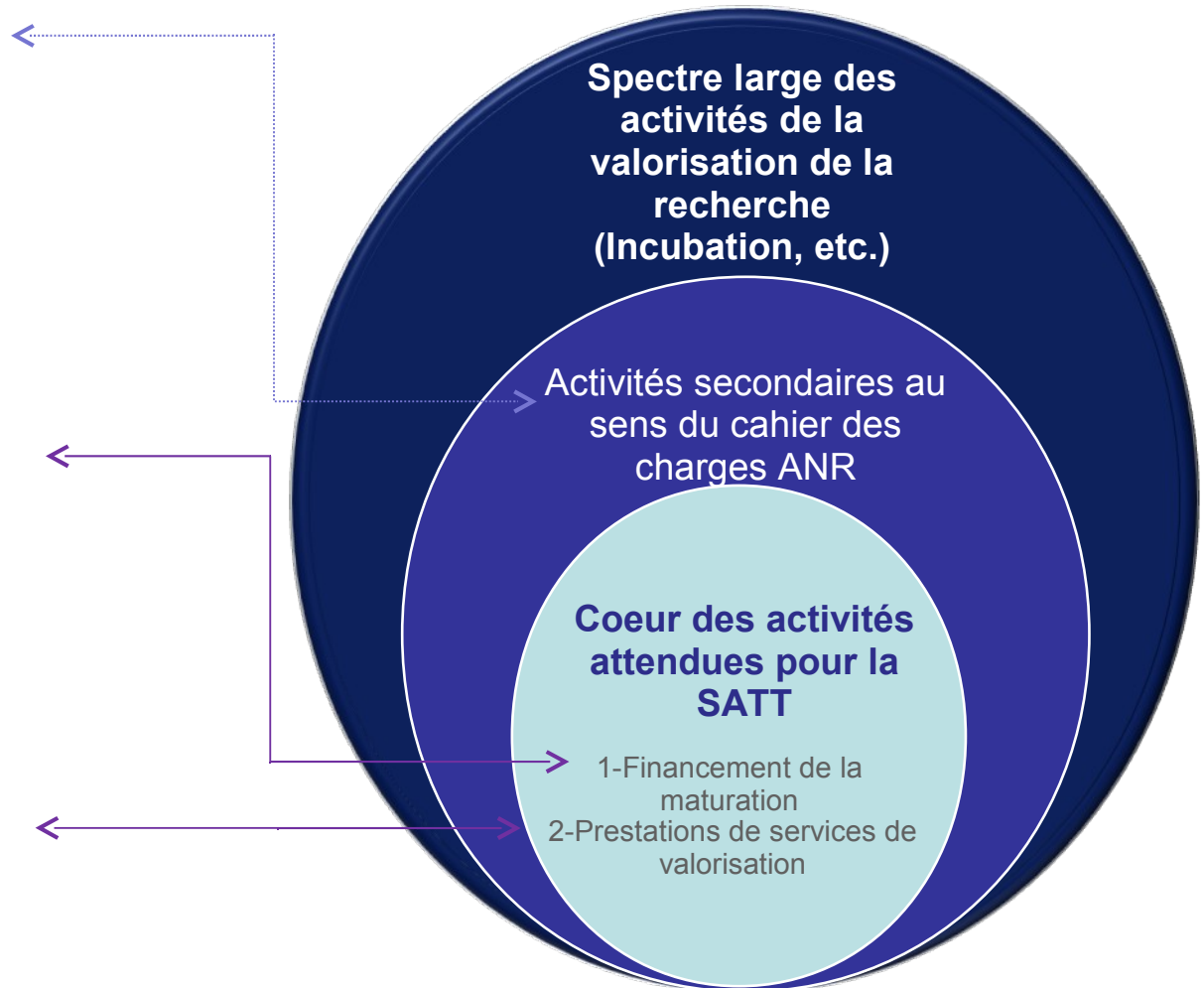
- ✓ Gestion de contrats de recherche
- ✓ Gestion contractuelle de plateau technique
- ✓ Financement et accompagnement de l'incubation
- ✓ Etc.

- **Financement de la maturation :**

- ✓ Financement de la maturation des projets innovants, suivi et commercialisation jusqu'au transfert au monde économique
- ✓ Financement du dépôt, de l'entretien et de la défense de titres de propriété intellectuelle et industrielle

- **Prestations de services de valorisation :**

- ✓ Détection d'innovations
- ✓ Détection des besoins des entreprises
- ✓ Gestion de portefeuilles de droits de propriété intellectuelle
- ✓ Appui à la négociation de contrats



-
- 1. Rappels**
 - 2. Contexte et enjeux**
 - 3. Structuration**
 - 4. Périmètre des activités transférables**
 - 5. Engagement des établissements**

L'engagement des établissements

- **L'appel à projets prévoit qu'une lettre d'engagement des présidents d'établissement et d'organisme actionnaires de la SATT soit jointe au dossier de candidature (PRES, sur propositions de ses membres)**
- **Les unités de recherche des actionnaires de la SATT avec lesquelles la SATT aura des relations de client-fournisseur (prestations de services, financement et accompagnement de la phase de maturation) seront désignées dans une lettre d'engagement des présidents d'établissement et d'organisme concernés, qui figurera dans le dossier de candidature.**
- **Les actionnaires de la SATT confieront à la SATT la gestion de leurs titres de propriété intellectuelle (stock et flux) dans le cadre d'une licence exclusive assorti d'un droit de sous-licencier.**
- **La présence d'unités labellisées Carnot confiant leur valorisation à la SATT est un élément d'appréciation favorable de la qualité du projet de SATT**
- **En cas de propriété intellectuelle très en « amont » au regard de l'application industrielle et du produit éventuel, dont le traitement exige une expertise couvrant un large spectre de disciplines et de marchés, les futurs consortia de valorisation thématique auront un rôle à jouer, en partenariat avec les SATT, en matière de consolidation et d'agrégation à des fins de commercialisation.**

L'engagement des établissements

- **Devenir actionnaire d'une SATT implique de transférer ses moyens de valorisation, notamment en termes de personnel, à la SATT.**
- **Ce transfert ne concerne que les moyens déployés localement sur le périmètre de la SATT pour conduire les activités de valorisation correspondant aux laboratoires affiliés à la SATT.**
- **Pour les établissements publics à caractère scientifique et technologique, devenir actionnaire implique le transfert des seuls moyens de valorisation déployés dans le périmètre d'intervention de la SATT mais ne fait pas obstacle à des activités de valorisation dédiées aux laboratoires non affiliés à la SATT.**
- **L'engagement des organismes nationaux, en tant qu'actionnaires d'une SATT, portera a minima sur la gestion de la PI issue des travaux réalisés dans les unités mixtes de l'organisme national avec les acteurs locaux ou issue d'un financement en maturation par la SATT.**
- **Devenir actionnaire pour les établissements à caractère industriel et commercial n'implique pas la nécessité de transférer à la SATT l'ensemble de son personnel de valorisation déployé dans le périmètre d'intervention de la**